

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1904.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1904 s'élève à. fr. 20,998,467 »
 Les crédits alloués par le Budget de 1903 montent à . . . 19,696,500 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,301,967 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1904 fr. 20,123,467 »
 — 1903 19,571,500 »

AUGMENTATION. . . . fr. 551,967 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1904 fr. 875,000 »
 — 1903 125,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 750,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1904. fr. 1,301,967 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.* (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1904 fr. 98,000 »
 — alloué pour 1903 93,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 5,000 »

Une augmentation de 5,000 francs est nécessaire pour permettre d'accorder les augmentations réglementaires de traitement aux fonctionnaires et employés

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de l'inspection de l'industrie et de l'inspection de l'enseignement industriel et professionnel.

D'autre part, les études entreprises par l'inspection de l'industrie en vue des négociations pour le renouvellement prochain des traités de commerce n'étant pas terminées, il y a lieu de maintenir le crédit de 5,000 francs en charge temporaire qui a été introduit au Budget de 1903 pour couvrir les frais du service spécial organisé à cet effet.

ART. 9. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses — Enquête sur la situation des classes moyennes. (Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,700,000	»
— alloué pour 1903.		1,450,000	»
AUGMENTATION . . .	fr.	250,000	»

Cette augmentation se justifie par le développement constant de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager.

Des subsides importants devront notamment être accordés pour l'appropriation et le fonctionnement d'un navire-école, pour l'installation de musées professionnels, pour le fonctionnement de cours spéciaux destinés aux artisans, aux petits patrons et chefs d'industrie, etc.

D'un autre côté, l'enquête sur la situation des classes moyennes devant se poursuivre pendant l'année 1904, il est nécessaire de maintenir la charge temporaire de 25,000 francs inscrite à cet effet au Budget de 1903.

ART. 10. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels, etc. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans*

Crédit demandé pour 1904	fr.	39,500	»
— alloué pour 1903		37,000	»
AUGMENTATION. . .	fr.	2,500	»

D'une part, une augmentation de 5,000 francs est nécessaire pour faire

NOTE PRÉLIMINAIRE.

face aux frais qu'occasionne le nombre croissant des distinctions honorifiques conférées aux travailleurs industriels et, depuis 1903, aux employés de commerce et d'industrie fr. 3,000 »

D'autre part, la moitié de l'allocation de 5,000 francs affectée aux encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle est transférée à l'article 19, placé au chapitre V, où il s'agit plus spécialement des institutions intéressant la classe ouvrière 2,500 »

Reste en augmentation à l'article 10. fr. 2,500 »

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 13 — *Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.*

Crédit demandé pour 1904 fr. 123,700 »

— alloué pour 1903 116,700 »

AUGMENTATION . . . fr. 7,000 »

sollicitée en vue des avancements réglementaires à accorder au personnel de la vérification des poids et mesures, et de la création d'un nouveau poste de vérificateur-adjoint.

ART. 14. — *Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.*

Crédit demandé pour 1904 fr. 70,300 »

— alloué pour 1903 69,300 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,000 »

rendue nécessaire par l'extension du personnel dont il s'agit à l'article 13.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 16. — *Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1904. fr. 93,000 »

— alloué pour 1903 90,000 »

AUGMENTATION . . . fr. 3,000 »

Cette augmentation, portée en charge temporaire, représente le montant présumé des frais d'impression du rapport triennal prescrit par l'article 19 de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19 (nouveau). — *Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Une allocation de 5,000 francs a été inscrite à l'article 10, en 1899, en vue de permettre au Gouvernement d'aider à la diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits artisans et les ouvriers.

On propose de répartir cette somme, dans le tableau du Budget, entre les deux services qui sont chargés d'en faire emploi : d'une part la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel (art. 10), d'autre part l'Office du Travail (art. 19).

On propose en outre de porter l'allocation inscrite au nouvel article de 2,500 à 5,000 francs, en vue notamment de souscriptions à des publications utiles aux unions professionnelles.

CHAPITRE VI.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.

ART. 25 (24 ancien). — *Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900).* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1904	fr.	700,000	»
— alloué pour 1903		400,000	»
AUGMENTATION.		fr.	300,000

proposée afin de mettre le chiffre du crédit en concordance avec le montant actuel de la dépense.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 2. Corps des mines.

ART. 29 (28 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	420,167	»
— alloué pour 1903		404,200	»
AUGMENTATION.		fr.	15,967

Afin de renforcer la surveillance des charbonnages dans l'inspection géné-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

rale du Hainaut, qui comprend les mines les plus dangereuses du pays, il est devenu urgent d'y créer un nouvel arrondissement des mines. Cette mesure implique la nomination d'un ingénieur en chef et d'un ingénieur principal, et entraîne une dépense annuelle de 17,600 francs.

Il a déjà été tenu compte d'un sixième de cette charge supplémentaire dans le calcul de l'augmentation de 3,500 francs portée au Budget précédent, en vue de l'hypothèse où le nouveau service aurait été créé vers la fin de 1903. Il ne reste donc à compter de ce chef qu'une augmentation de 14,667 francs.

On demande, d'autre part, une augmentation de 1,300 francs pour relever le taux maximum des traitements des géomètres-dessinateurs et des commis.

ART. 32 (31 ancien). — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; traductions, publications de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences ; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des Annales des Mines de Belgique ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	20,000	»
— alloué pour 1903.		15,000	»
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

Les dépenses incombant à cet article ont considérablement augmenté par suite du grand développement qu'ont pris les *Annales des Mines*, de l'impression de nombreux documents concernant la revision de la loi sur les mines, et de l'acquisition d'un plus grand nombre d'instruments à mettre à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance des charbonnages, des carrières et des machines à vapeur.

On imputera désormais sur cet article l'achat des bijoux des décorations conférées du chef d'actes de courage et de dévouement, dépense fort peu importante, qui a été prélevée jusqu'à présent sur le crédit affecté à des subsides aux caisses de prévoyance des ouvriers mineurs; le libellé de l'article 32 a été complété en conséquence.

§ 4. Caisses de prévoyance.

ART. 34 (33 ancien). — *Subsides aux caisses de prévoyance ; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.*

Les mots « récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement » ont été supprimés du libellé, les frais de ces récompenses étant mis à charge de l'article 32 (31 ancien).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.

ART. 35 (34 ancien). — *Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Publication d'une carte géologique et d'une carte agricole de la Belgique. — Traitements et indemnités; frais de route et de séjour; traitements partiels de deux conservateurs du Musée royal d'histoire naturelle. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1904	fr.	68,000	»
— alloué pour 1903		100,000	»
DIMINUTION.	fr.	32,000	»

La carte géologique du pays peut être considérée comme terminée. Il ne reste plus que quelques levés à fournir par les collaborateurs et des travaux peu importants à effectuer par l'Institut cartographique.

Quant à la carte agricole, un accord devra intervenir avec le Ministère de l'Agriculture pour l'élaboration de ce travail, dont les éléments sont en préparation.

La somme de 10.000 francs en charge temporaire est destinée à couvrir les frais du transfèrement et de l'installation du Service géologique dans les locaux en voie d'appropriation au Palais du Cinquantenaire.

§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.

ART. 36. — *Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé : 4,000 francs.

Il n'est pas à prévoir que les travaux de la Commission chargée de préparer un projet de revision du titre 1^{er} du chapitre IV de l'arrêté royal du 28 mai 1884 soient terminés en 1903. La charge temporaire de 2,000 francs votée au Budget de 1903 en vue des dépenses de cette Commission doit donc être maintenue.

§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.

ART. 37. — *Frais de déplacements des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	20,000	»
— alloué pour 1903		30,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

Les installations du laboratoire établi à Frameries pour l'essai des explo-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sifs et des lampes en usage dans les mines étant à peu près complètes, une réduction de 10.000 francs peut être opérée sur ce crédit.

La mention « charge temporaire », qui s'appliquait aux dépenses de premier établissement, est supprimée, le crédit étant désormais affecté aux dépenses annuelles que nécessite le service du laboratoire (salaires d'ouvriers, frais d'essais, etc.).

CHAPITRE VIII (ancien).

COMMISSIONS.

§ 1^{er} Commission des procédés nouveaux.

ART. 35 (ancien). — *Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils; frais de bureau.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	»
— alloué pour 1903		500 »
DIMINUTION.	fr.	500 »

Ce crédit disparaît, la commission ayant cessé de fonctionner.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 40. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 24 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

En attendant que la loi sur la réparation des accidents du travail, dont le projet est soumis aux délibérations du Sénat, soit entrée en vigueur, il y a lieu de maintenir ce subside au Budget de 1904.

ART. 41. — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

L'enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays n'est pas terminée; le crédit qui a figuré pour cet objet dans les Budgets précédents doit donc être maintenu.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 42 (nouveau). — *Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Les pays industriels de l'Europe s'apprêtent à prendre une part importante à l'Exposition universelle qui s'ouvrira le 30 avril 1904 à Saint-Louis de Missouri pour célébrer le centenaire de l'adjonction des territoires de la Louisiane à la République des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement, dès la réception de l'invitation officielle du cabinet de Washington, a demandé l'avis du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce sur l'opportunité qu'il y aurait pour la Belgique à prendre part à cette Exposition. Ce collège ayant émis, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable, une Commission fut instituée par arrêté ministériel du 28 février 1905 en vue d'organiser la participation belge.

Les adhésions sont nombreuses et importantes; elles assurent, dans des conditions dignes du pays, une représentation collective des différentes branches de l'activité nationale.

Le crédit exceptionnel proposé permettra d'allouer le subside nécessaire à la réalisation du projet.

ART. 45 (nouveau). — *Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Subside à la Commission supérieure de patronage.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

A l'occasion du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale, une Exposition universelle et internationale aura lieu à Liège en 1905.

Un arrêté royal du 15 juin 1903 a institué une Commission supérieure de patronage chargée d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges à cette exposition.

Un subside de 50,000 francs est nécessaire à la Commission pour lui permettre de remplir sa mission en 1904.

(46)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1904 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt millions cent vingt-trois mille quatre cent soixante-sept francs fr. 20,123,467 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit cent septante-cinq mille francs 875,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt millions neuf cent nonante-huit mille quatre cent soixante-sept francs . 20,998,467 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 24 octobre 1905.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

FRANCOTTE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1904, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twintig millioen honderd drie en twintig duizend vier honderd zeven en zestig frank fr. 20,123,467 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van acht honderd vijf en zeven-tig duizend frank 875,000 »

Te zamen, op de som van twintig millioen negen honderd acht en negentig duizend vier honderd zeven en zestig frank fr. 20,998,467 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 24^{en} October 1905.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Nijverheid en Arbeid,

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1904.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. -- DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE				
Personnel				
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	535,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	435,500 °		
Matériel.				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 °		
Frais de déplacements.				
4	Frais de route et de séjour.	18,500 °	11,000 °	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
1	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	6,000 °		
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 °		
CHAPITRE III.				
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.				
7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>)	98,000 °	74,000 °	
8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses, Bourses d'études aux élèves.	74,000 °		

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1904.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.				
HOOFDSTUK I.				
HOOFDBESTUUR.				
Personeel.				
1	Jaarwedge van den Minister	21,000 "	535,000 "	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	433,500 "		
Materieel.				
3	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 "	11,000 "	
Kosten voor verplaatsing.				
4	Reis- en verblijfkosten.	13,500 "		
HOOFDSTUK II.				
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.				
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	6,000 "	11,000 "	
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt.	5,000 "		
HOOFDSTUK III.				
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.				
7	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoud- onderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven. (Inbe- grepen eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.)	93,000 "	74,000 "	
8	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlieden	74,000 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes. (<i>Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire</i>).	1,700,000 "	1,939,200 "
10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels, etc. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des ^{petits} industriels et des artisans.	59,500 "	
11	Propriété industrielle	15,200 "	
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	12,500 "	
CHAPITRE IV.			
POIDS ET MESURES.			
13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	123,700 "	214,000 "
14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	70,500 "	
15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie — Missions	20,000 "	
CHAPITRE V.			
TRAVAIL.			
16	Office du Travail; statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire</i>).	95,000 "	350,000 "
17	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 "	
18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	350,000 "	
19	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers	5,000 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Beroeps-museums — Zendingen, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid, handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven. — Onderzoek naar den toestand van den middelstand. (<i>Inbegrepen eene som van 25,000 frank als tijdelijke last.</i>)	1,700,000	.
10	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het bestuur der Nijverheid en van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsouderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens. — Verschillige uitgaven. — Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroepsvereeniging, bij de klein-handelaars, de klein-nijveraars, enz. — Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der klein-nijveraars en der ambachtslieden	59,500	1,959,200 .
11	Nijverheidseigendom	15,200	.
12	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten	12,500	.
HOOFDSTUK IV. MATEN EN GEWICHTEN.			
13	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	125,700	.
14	Bureel- en reiskosten der keurders	70,500	214,000 .
15	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen.	20,000	.
HOOFDSTUK V. ARBEID.			
16	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillende uitgaven. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last</i>)	93,000	.
17	Beschermingscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	45,000	.
18	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels. — Verschillige uitgaven	350,000	.
19	Aanmoedigingen tot den geest voor huishoudelijke vereeniging en van beroepsvereenigingen bij de werklieden	5,000	.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
20	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400 "	811,400 "
21	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000 "	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	240,000 "	
23	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	15,000 "	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
24	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900, modifié par l'art. 8 de la loi du 18 février 1903).	15,000,000 "	
25	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	700,000 "	15,880,000 "
26	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	180,000 "	
CHAPITRE VII.			
MINES.			
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.			
27	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	41,700 "	
28	Matériel	1,500 "	
§ 2. Corps des mines.			
29	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.	420,167 "	
30	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 "	
31	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	5,500 "	
32	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	20,000 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Goedemannenraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	55,400 .	811,400 .
21	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten. . .	50,000 .	
22	Toeziht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking; personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	240,000 .	
23	Toeziht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking; materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	15,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
24	Toelagen van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900; gewijzigd door art. 8 der wet van 18 Februari 1905)	15,000,000 .	
25	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	700,000 .	15,800,000 .
26	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de bescherming-comiteeten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	180,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
MIJNEN.			
§ 1. Raad der mijnen.			
27	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	41,700 .	
28	Materieel	1,500 .	
§ 2. Korps der mijnen.			
29	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beamten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en des grauwwaars	420,167 .	
30	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 .	
31	Kosten voor de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs	5,500 .	
32	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen; belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van moed en van zelfopoffering. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité	20,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	§ 3. Inspection des produits explosifs.		
33	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	
	§ 4. Caisses de prévoyance.		719,867 .
34	Subsides aux caisses de prévoyance; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.		
35	Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Publication d'une carte géologique et d'une carte agricole de la Belgique. — Traitements et indemnités; frais de route et de séjour; traitements partiels de deux conservateurs du Musée royal d'histoire naturelle. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	68,000 »	
	§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.		
36	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	4,000 »	
	§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.		
37	Frais de déplacements des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines	20,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
38	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
	CHAPITRE IX.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
	TOTAL. . . fr.		20,123,467 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.		
53	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven. . .	6,000 .	719,867 .
	§ 4. Voorzienigheidskassen.		
54	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen; reis- en verblijfskosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000 .	
	§ 5. Aardkundige dienst. — Aardkundige en landbouwkundige kaarten.		
55	Aardkundige dienst; kosten van uitgeven van de boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen. — Uitgeven van eene aardkundige kaart en van eene landbouwkundige kaart van België. — Jaarwedden en vergoedingen; reis- en verblijfskosten; gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	68,000 .	
	§ 6. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.		
56	Reis- en verblijfskosten; bureelkosten, materieel (<i>Inbegrepen eene som van 2,000 frank als tijdelijke last.</i>)	4,000 .	
	§ 7. Commissie tot herziening der mijnverordeningen en beproevenwerkplaats.		
57	Kosten voor verplaatsing der leden; proefnemingen, uitgaven, enz. — Dienst der werkplaats voor het beproeven der ontplofbare zelfstandigheden en der lampen in de mijnen gebruikt	20,000 .	
	HOOFDSTUK VIII.		
	WACHTGELDEN.		
58	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid	8,000 .	8,000 .
	HOOFDSTUK IX.		
	ONVOORZIENE UITGAVEN.		
59	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 .	5,000 .
	TOTAAL. fr.		20,125,467 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XI. SERVICES DIVERS.			
40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	
41	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000 »	
			875,000 »
42	Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904	700,000 »	
43	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Subside à la Commission supérieure de patronage	50,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			20,998,467 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 octobre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

FRANCOTTE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux Publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
40	Toelage voor de Voorzienigheids- en Hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van 21 ^e Juli 1890	110,000 •	875,000 •
41	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van „mijnwerkerswurm“, en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; uitgaven van verschillenden aard.	15,000 •	
42	Toelage aan de Commissie belast met het inrichten der deelneming van België aan de Wereldtentoonstelling van Saint-Louis in 1904	700,000 •	
43	Algemene wereldtentoonstelling van Luik in 1903. — Toelage aan de Hoogere Beschermingscommissie.	50,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.			20,998,467 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 24^{en} October 1903.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

FRANCOTTE.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

99)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1904.

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																														
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																														
Personnel.																																																														
1	»	Traitement du Ministre																																																												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du Secrétariat général. 100,500 »																																																												
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direc- tion de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et profes- sionnel. 87,000 »																																																												
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail. 164,000 »																																																												
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines 84,000 »																																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td></td><td>10,000 à 12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td></td><td>9,000 à 10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td></td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td></td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td></td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Rédacteurs</td><td></td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Premiers commis</td><td></td><td>5,000 à 5,600</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td></td><td>1,400 à 2,000</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td></td><td>1,600 à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td></td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td></td><td>1,200 à 1,500</td></tr><tr><td>Boute-feu.</td><td></td><td>900 à 1,200</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td></td><td>750 à 800</td></tr><tr><td colspan="3">Personnel technique.</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td></td><td>12,000</td></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td></td><td>10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td></td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td></td><td>5,500</td></tr><tr><td>Ingénieurs ordinaires.</td><td></td><td>2,700 à 5,000</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général		10,000 à 12,000	Directeurs généraux		9,000 à 10,000	Directeurs		7,000 à 8,000	Chefs de division		5,500 à 6,500	Chefs de bureau		4,200 à 5,000	Rédacteurs		2,200 à 4,000	Premiers commis		5,000 à 5,600	Commis d'ordre		1,400 à 2,000	Huissiers		1,600 à 2,500	Concierges		700 à 1,200	Garçons de bureau		1,200 à 1,500	Boute-feu.		900 à 1,200	Nettoyeuses.		750 à 800	Personnel technique.			Directeur général		12,000	Inspecteur général.		10,000	Directeurs		7,000 à 8,000	Inspecteur		5,500	Ingénieurs ordinaires.		2,700 à 5,000
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																												
Secrétaire général		10,000 à 12,000																																																												
Directeurs généraux		9,000 à 10,000																																																												
Directeurs		7,000 à 8,000																																																												
Chefs de division		5,500 à 6,500																																																												
Chefs de bureau		4,200 à 5,000																																																												
Rédacteurs		2,200 à 4,000																																																												
Premiers commis		5,000 à 5,600																																																												
Commis d'ordre		1,400 à 2,000																																																												
Huissiers		1,600 à 2,500																																																												
Concierges		700 à 1,200																																																												
Garçons de bureau		1,200 à 1,500																																																												
Boute-feu.		900 à 1,200																																																												
Nettoyeuses.		750 à 800																																																												
Personnel technique.																																																														
Directeur général		12,000																																																												
Inspecteur général.		10,000																																																												
Directeurs		7,000 à 8,000																																																												
Inspecteur		5,500																																																												
Ingénieurs ordinaires.		2,700 à 5,000																																																												
Matériel.																																																														
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,000 »																																																												
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 10,000 »																																																												
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000 »																																																												
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »																																																												
	e.	Menues dépenses, etc. 7,500 »																																																												
Frais de déplacements.																																																														
4	»	Frais de route et de séjour.																																																												
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} . . . fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	»	21,000 »	21,000 »	
435,500	435,500	,	,	390,500 »	349,409 81	
60,000	60,000	,	,	60,000 »	49,574 91	
48,500	48,500	,	,	48,500	11,160 77	
555,000	555,000	»	,	490,000 »	431,142 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	a.	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
7	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 75,000 »
	b.	Frais de route. — Matériel et dépenses diverses 23,000 »
8	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses 63,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 11,000 »
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, musées professionnels, subsides, matériel, frais d'examen fr. 1,575,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses 200,000 »
9	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel. 60,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager 12,000 »
	e.	Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager 8,000 »
	g.	Enquête sur la situation des classes moyennes 25,000 »
10	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses 5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 29,000 »
	c.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels, etc. 2,500 »
	d.	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans 5,000 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 8,000 »
11	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle 500 »
12	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903	DIFFERENCES		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DÉPENSES le L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,290 41	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
11,000	11,000	»	»	11,000	1,290 41	
98,000	95,000	5,000	»	91,667 61	77,505 68	
74,000	74,000	»	»	74,000 »	66,837 50	
1,700,000	1,450,000	250,000	»	1,510,000 »	1,189,999 35	
39,500	37,000	2,500	»	29,352 10	21,900 09	
15,200	15,200	»	»	15,200 »	10,554 11	
12,500	12,500	»	»	12,500 »	7,471 54	
1,959,200	1,681,700	257,500	»	1,552,699 71	1,571,018 05	
AUGMENTATION . fr		257,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE IV.																										
POIDS ET MESURES.																										
	a.	Traitements du personnel 119,700 »																								
13		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>5,500 à 7,000</td></tr><tr><td>Vérificateurs de 1^{re} classe.</td><td>4</td><td>6,000 à 7,000</td></tr><tr><td>— 2^e classe.</td><td>10</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>— 3^e classe.</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr><tr><td>Vérificateurs-adjoints</td><td>4</td><td>2,000 à 3,000</td></tr><tr><td>Aides vérificateurs temporaires.</td><td>3</td><td>1,500 à 1,900</td></tr><tr><td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.</td><td>1</td><td>3,000 à 5,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur.	1	5,500 à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe.	4	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe.	10	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe.	4	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints	4	2,000 à 3,000	Aides vérificateurs temporaires.	3	1,500 à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.	1	3,000 à 5,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur.	1	5,500 à 7,000																								
Vérificateurs de 1 ^{re} classe.	4	6,000 à 7,000																								
— 2 ^e classe.	10	4,500 à 5,500																								
— 3 ^e classe.	4	3,000 à 4,000																								
Vérificateurs-adjoints	4	2,000 à 3,000																								
Aides vérificateurs temporaires.	3	1,500 à 1,900																								
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.	1	3,000 à 5,000																								
	b.	Frais d'intérim et d'inspection 4,000 »																								
14	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																								
15	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions																								
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																										
CHAPITRE V.																										
TRAVAIL.																										
16	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i>)																								
17	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																								
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 315,000 »																								
18	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. 15,000 »																								
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses, 20,000 »																								
19	a.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers 2,500 »																								
	b.	Souscriptions à des publications intéressant les unions professionnelles 2,500 »																								
20	»	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement																								
21	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers																								
22	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions																								
23	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																								
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
123,700	116,700	7,000	»	114,700	109,584 01	
70,300	69,300	1,000	»	64,500	64,300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,659 41	
214,000	206,000	8,000	»	196,000	191,523 42	
AUGMENTATION. . fr.		8,000 »				
95,000	90,000	5,000	»	89,500 »	79,805 75	
45,000	45,000	»	»	45,000 »	37,114 21	
350,000	350,000	»	»	350,000 »	346,866 64	
5,000	»	5,000	»	»	»	
33,400	33,400	»	»	33,400 »	29,656 75	
50,000	50,000	»	»	50,000 »	16,621 42	
240,000	240,000	»	»	220,000 »	197,192 33	
15,000	15,000	»	»	17,552 65	14,880 65	
811,400	805,400	8,000	»	785,252 63	722,117 75	
AUGMENTATION . . fr.		8,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																							
CHAPITRE VI.																																																									
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																																									
24	•	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11. de la loi du 10 mai 1900, modifié par l'art. 8 de la loi du 18 février 1903)																																																							
25	•	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>). . .																																																							
26	•	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi																																																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																																									
CHAPITRE VII.																																																									
MINES.																																																									
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.																																																									
27	•	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																																							
<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Président</td><td></td><td>1</td><td>8,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td></td><td>4</td><td>6,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>Greffier.</td><td></td><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td></td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Huissier</td><td></td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr></table>		GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	Président		1	8,000	8,000	Conseillers		4	6,000	24,000	Greffier.		1	5,000	5,000	Commis		1	2,000	2,000	Huissier		1	1,200	1,200																										
GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																																																					
Président		1	8,000	8,000																																																					
Conseillers		4	6,000	24,000																																																					
Greffier.		1	5,000	5,000																																																					
Commis		1	2,000	2,000																																																					
Huissier		1	1,200	1,200																																																					
28	•	Matériel.																																																							
§ 2. Corps des mines.																																																									
29	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou																																																							
<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td></td><td>2</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td></td><td>9</td><td>7,500 à 9,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td></td><td>8</td><td>6,500 7,000</td><td></td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td></td><td>6</td><td>5,500 6,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td></td><td>11</td><td>4,500 5,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td></td><td>11</td><td>3,500 4,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td></td><td>11</td><td>2,700 3,100</td><td></td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe.</td><td></td><td>8</td><td>2,400 3,600</td><td></td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td></td><td>8</td><td>1,500 2,100</td><td></td></tr><tr><td>Commis.</td><td></td><td>12 (1)</td><td>1,200 3,000</td><td>(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td></tr></table>		GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux		2	10,000		Ingénieurs en chef directeurs		9	7,500 à 9,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe		8	6,500 7,000		— — de 2 ^{me} —		6	5,500 6,000		— de 1 ^{re} classe		11	4,500 5,000		— de 2 ^{me} —		11	3,500 4,000		— de 3 ^{me} —		11	2,700 3,100		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.		8	2,400 3,600		— — de 2 ^{me} —		8	1,500 2,100		Commis.		12 (1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.	
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																																					
Inspecteurs généraux		2	10,000																																																						
Ingénieurs en chef directeurs		9	7,500 à 9,000																																																						
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe		8	6,500 7,000																																																						
— — de 2 ^{me} —		6	5,500 6,000																																																						
— de 1 ^{re} classe		11	4,500 5,000																																																						
— de 2 ^{me} —		11	3,500 4,000																																																						
— de 3 ^{me} —		11	2,700 3,100																																																						
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.		8	2,400 3,600																																																						
— — de 2 ^{me} —		8	1,500 2,100																																																						
Commis.		12 (1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																																					
30	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités	72,000	•																																																					
	b.	Frais de déplacements	12,000	•																																																					
	c.	Dépenses diverses	6,000	•																																																					
31	•	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines																																																							
32	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences, récompenses pour actes de courage et de dévouement.	13,000	•																																																					
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur	5,000	•																																																					
A REPORTER. fr.																																																									

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,000,000	15,000,000	»	»	12,000,000	12,000,000	»
700,000	400,000	300,000	»	400,000	411,136	»
180,000	180,000	»	»	179,100	180,795 58	
13,880,000	15,580,000	300,000	»	12,579,100	12,561,951 58	
AUGMENTATION . . fr.		300,000 »				
41,700	41,700	»	»	32,000	31,937 68	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,467 58	
420,167	404,200	15,967	»	400,700	374,814 60	
90,000	90,000	»	»	90,000	71,014 81	
3,500	3,500	»	»	3,500	»	
20,000	15,000	5,000	»	15,000	15,800 12	
576,867	553,900	20,967	»	542,700	493,054 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		§ 3. Inspection des produits explosifs.
33	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escant. — Dépenses diverses
		§ 4. Caisses de prévoyance.
54	»	Subsides aux caisses de prévoyance; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.
		§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.
35	»	a. Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Publication d'une carte géologique et d'une carte agricole de la Belgique. — Traitements du personnel, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour, traitements partiels de deux conservateurs du Musée royal d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Matériel 58,000 »
		b. Frais de transfèrement et d'installation du Service géologique (<i>charge temporaire</i>) 40,000 »
		Commission des procédés nouveaux (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .
		§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.
36	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. (<i>Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.</i>)
		§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais
37	»	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
576,867	558,900	20,967	»	542,700	493,034 76	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,020 10	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
68,000	100,000	»	52,000	100,000	88,153 60	
»	500	»	500	500	»	
4,000	4,000	»	»	2,000	627 75	
20,000	50,000	»	10,000	50,000	43,729 95	
719,867	741,400	20,967	42,500	726,200	675,566 16	
DIMINUTION . . fr.		21,555 »				
8,000	8,000	»	»	8,000	1,666 68	
8,000	8,000	»	»	8,000	1,666 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Recensement industriel (<i>pour mémoire</i>)
40	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
»	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 (<i>pour mémoire</i>)
41	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses
42	»	Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904
45	»	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Subside à la Commission supérieure de patronage
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	600 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	600 »	
»	»	»	»	62,100 »	259,957 25	
110,000	110,000	»	»	110,000 »	110,000 »	
»	»	»	»	»	50,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000 »	5,660 09	
700,000	»	700,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
875,000	125,000	750,000	»	187,100 »	425,617 34	
AUGMENTATION . . fr.		750,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
VII.	Mines
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
555,000	555,000	»	»	490,000	431,142 49	
11,000	11,000	»	»	11,000	1,290 41	
1,959,200	1,681,700	257,500	»	1,532,699 71	1,374,048 05	
214,000	206,000	8,000	»	196,000	191,523 42	
811,400	803,400	8,000	»	785,252 63	722,117 75	
13,880,000	13,580,000	300,000	»	12,579,100	12,561,931 58	
719,867	741,400	»	21,533	726,200	675,566 16	
8,000	8,000	»	»	8,000	1,666 68	
5,000	5,000	»	»	5,000	600 »	
875,000	125,000	750,000	»	187,100	425,617 54	
20,998,467	19,696,500	1,323,500	21,533	16,820,332 34	16,385,503 68	
AUGMENTATION. . fr.		1,301,967 »				

